



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-469
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-325 « RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-469 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2018-08-237 lors de la séance extraordinaire du 31 août 2018, du projet de règlement numéro 2018-469 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Paspébiac, tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 10 septembre 2018 à partir de 18 h 45**, à la salle municipale située au 5, boulevard Gérard-D. Levesque Est à Paspébiac;

QUE ce projet de règlement a pour objet et conséquence d'intégrer et de rendre applicables la cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain ainsi que le cadre normatif visant le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent sur le territoire de la Ville de Paspébiac;

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de règlement ainsi que les documents afférents, peuvent être consultés au bureau de la Ville de Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus.

Donné à Paspébiac, ce 31 août 2018 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko
Greffière